



CSE-Central GRDF du 27 mai 2020

Déclaration liminaire CGT à l'ouverture de séance

ENGIE maison mère de GRDF décide de couper dans le vif le groupe en se séparant de plus de 15 000 salariés dans le monde dont plus de 9000 en France.

Certes la crise sanitaire va se faire ressentir à ENGIE comme dans toute entreprise mais à moindres frais puisqu'une grande partie des revenus du Groupe est basée sur l'Énergie et les infrastructures dont les résultats sont stables.

Or malgré des perspectives rassurantes, ENGIE a annoncé un plan de restructurations du Groupe en rationalisant davantage ses activités dans les solutions clients, en se retirant des activités à faible rentabilité ou non essentielles dans le cadre stratégique, condamnant ainsi des milliers de salariés à des bouleversements voir des licenciements.

Cette décision drastique porte soit sur des cessions soit sur des arrêts d'activités. Cela va impacter la vie de plus de 10% des effectifs du groupe soit plus de 15000 personnes.

Pour la FNME CGT il est inacceptable qu'un Groupe comme ENGIE qui est loin d'être dans le rouge, qui porte des enjeux de service public considérable autour de la transition énergétique, tant côté approvisionnement que du côté de l'efficacité énergétique et qui bénéficie de revenus assurés, décide pour des raisons purement financières, d'améliorer sa rentabilité à court terme en se débarrassant de milliers de salariés.

Alors que partout en France et dans le monde entier, tout le monde parle de se retrousser les manches et de faire redémarrer l'économie, ENGIE ne trouve pas mieux que d'utiliser la crise sanitaire COVID-19 pour augmenter ses profits en mettant plus de 10% de son effectif à la porte.

Quelle belle image !!!

Quel avenir la Direction du groupe ENGIE veut-elle ?

Manifestement la grande braderie est entamée.

À force de s'intéresser à la seule rentabilité au lieu de construire une stratégie industrielle, la nouvelle Direction comme l'ancienne n'a d'autres perspectives que de vendre toujours un peu plus.

Il est grand temps de dire stop !!!

À GRDF la Direction Générale a de nouveau souhaité échanger sur les absences des agents face au COVID-19 durant la période de déconfinement.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'ordonnance du 25 mars 2020 « *portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos* » autorise les entreprises à prendre des décisions de manière unilatérale.

En revanche, concernant des mesures spécifiques imposant la prise de congés annuels, un accord de branche ou d'entreprise doit être signé avec les organisations syndicales représentatives. Que ce soit dans la branche des IEG ou à GRDF, la CGT refuse de rentrer dans une telle négociation.

Dernièrement, GRDF a mis en œuvre une deuxième DUE (décisions unilatérales de l'employeur), concernant ces absences.

Cette DUE vient en « ANNULE et REMPLACE » de la décision du 3 avril qui imposait à tous les agents de GRDF de poser 5 jours de JRTT, AIA ou des JR sur le mois en cours. Initialement, ce nouveau texte devait couvrir la période mai-juin et imposer 5 journées supplémentaires en JRTT, AIA ou JR.

Or ce choix ignorait qu'au mois d'avril certains salariés avaient posé des congés annuels ou avaient soldé leurs JR en les ajoutant aux jours imposés par la DUE.

Suite à l'intervention du DSC CGT finalement, la nouvelle note d'application couvre la période du 16 mars au 30 juin et impose la prise de 10 jours de repos, congés payés inclus. Par conséquent, les salariés qui ont atteint les 10 journées en avril ne sont pas concernés par cette DUE.

Comme quoi il est impératif d'être attentif à ce que la Direction de GRDF met en place par ces prises de décisions !!!

Enfin, cette DUE maintient l'hypothèse d'une mesure spécifique pour les congés en période estivale, à savoir 3 semaines (fractionnées ou consécutives) en congés annuels et/ou RTT. En clair, la direction se limite à appliquer la version « à minima » du Code du travail qui impose aux salariés de prendre 2 semaines de congés payés. La 3e semaine serait le bénéfice de l'aménagement du temps de travail.

La CGT intervenue afin que les RTT imposées pour les agents d'astreintes (positionnés sur les semaines montante et descendante), ne viennent pas réduire la possibilité de prendre 3 semaines consécutives.

Enfin la Direction Générale de GRDF a répondu favorablement à la demande de la CGT concernant la continuité du dispositif : « absence pour garde d'enfants » bien que cette disposition concerne les gardes d'enfants pour motif d'école ou de classe fermée, nous sommes intervenus intervenue afin que les parents d'enfants vulnérables ou d'enfants ayant besoin d'un accompagnement scolaire (impossible par application des mesures barrières) bénéficient de cette mesure.

Lors du CSE C de GRDF de la semaine dernière, la Direction a acté son accord pour un travail commun avec les organisations syndicales sur les plans de prévention en région. Le processus se met en place et des inspections communes préalables sont programmées bien que les discussions nationales dans le groupe de travail ne soient pas conclusives ! Les rendez-vous se superposent avec les convocations des IRP et les élus CGT doivent s'organiser pour assurer tous les rendez-vous. Nous alertons cependant que malgré des demandes de

report des inspections préalables communes, des Directions d'Unité Opérationnelle s'arc-boutent sur leur calendrier sans préalablement s'assurer de la disponibilité des élus du personnel, imposant de fait un rythme soutenu, voire impossible, aux représentants du personnel.

C'est également le temps maintenant à la reprise d'activité et le temps de faire l'état des lieux et le constat des activités stockées non réalisées depuis le 16 mars dernier.

Les élus CGT attendent de la Direction de GRDF qu'elle dresse cet état des lieux, activité par activité, en le déclinant ensuite en région, avec le bilan associé.

Nous attendons également que la Direction nous présente son plan d'organisation matériel et humain pour les mois à venir de ces activités dites stockées.

À Paris,

Le 27 mai 2020